

MAIRIE

3 rue du Commerce
25660 MORRE

☎ 03.81.81.25.27

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 JANVIER 2017 à 20H.00

AIDE AUX COMMUNES – CONVENTION RELATIVE A L'EVOLUTION DU DISPOSITIF ET A LA MISE EN PLA-CE DE NOUVEAUX SERVICES COMMUNS ENTRE LA CAGB, SES COMMUNES MEMBRE ET CERTAINS SYNDICATS DE COMMUNES

Le dispositif d'aide aux communes a été créé en 2005. Aujourd'hui, il apporte essentiellement une assistance technique et administrative à la réalisation de projets d'investissement communaux sur le principe de la mise à disposition du personnel de l'agglomération. Cette assistance répond aux attentes des communes qui sont nombreuses à solliciter le service pour la réalisation de leurs projets communaux (voirie, bâtiment, assainissement...). Le contexte actuel fait apparaître des besoins communaux se diversifiant pour faire face à un environnement institutionnel et normatif en constante évolution. Aussi, pour accompagner au mieux ses communes, le Grand Besançon a souhaité proposer davantage de mutualisations en élargissant le champ d'intervention du dispositif d'aide aux communes à de nombreux domaines (technique, financier, juridique, informatique, ingénierie...) dans le cadre de services communs et en proposant un accès privilégié aux services de l'Agence Départementale d'@ppui aux Territoires (AD@T).

À l'unanimité le conseil municipal approuve le projet de nouvelle convention de services communs entre la CAGB et ses communes membres et certains syndicats de communes dans le cadre du dispositif d'aide aux communes, acte que les tarifs sont fixés et actualisés annuellement par délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon, se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune au dispositif d'aide aux communes au niveau 2a et 2b et autorise le Maire à signer ladite convention et s'engage à inscrire les crédits nécessaires.

SUBVENTION POUR LES 40 ANS DU CASC

Un accord tacite, sous réserve d'en connaître le nombre d'invités, avait été donné au Président du CASC (Club d'Animations Sportives et Culturelles) qui avait demandé une participation financière de la commune afin d'organiser une soirée pour les 40 ans du CASC. A l'unanimité, il est décidé d'accorder une subvention de 855 € (57 invités x 15 €).

Pour information :

- ✓ Le Maire fait part du pré programme réalisé par le CAUE concernant le projet de construction de la future mairie – salle associative
- ✓ Une 2° tranche de remplacement de 13 points lumineux lotissement du Bois est à l'étude.
- ✓ Suite à des gestes d'incivilité, il est rappelé qu'il est interdit de verser dans les bouches d'égouts les huiles de vidange usagées et tous autres polluants, vous pouvez les apporter dans les déchetteries du Sybert.

LE MAIRE
CAYUE Jean-Michel

